Réunion de Conseil Municipal

Lundi 30 janvier 2017

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

Excusés : Jérôme Chevalier donne procuration à Didier DONEY

Secrétaire de séance : Sylvain LAURENT

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 novembre 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Vente de terrain d'aisance :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 17 octobre 2016, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour la vente de terrain d'aisance conjoint à sa propriété à Madame BEZ Elisabeth pour un prix de 7.11 € HT, en se référant à la délibération du 11 juin 2012 qui fixe le prix du terrain non constructible à 15 % du dernier prix de vente du terrain viabilisé. Après l'intervention du géomètre, il s'avère que la surface définitive est de 11a48ca.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la vente de ce terrain, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'acte.

Arrivée de Myriam Caille à 21h15

3. Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Département de créer entre le Département, les communes et les EPCI (Communauté de Communes) une Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT) au service des communes et de leurs groupements. L'ADAT assurera des missions de base qui auront pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de délivrance de conseils juridiques et de toutes autres missions dans les limites de l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La participation des communes, syndicats et EPCI s'élève à 0.60 € par habitant plus une contribution annuelle de 100 €, soit un total de 627.40 € pour la commune de FRAMBOUHANS. Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a validé son adhésion lors du dernier conseil communautaire pour une participation s'élevant à 3 268.48 € pour 2017.

Il informe également que ce service existait depuis de nombreuses années au sein du Conseil Général avec le service « SVP Communes », qu'il était très utilisé par notre service administratif, et qu'il était gratuit.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les statuts joints en annexe,
- décide d'adhérer à l'ADAT,
- désigne le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale,
- autorise le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

4. Ouverture de crédits :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits dans le but de payer des factures d'investissement, sachant que ces crédits seront repris lors de la conception du budget communal 2017.

Ouverture de crédits : OP112 compte 2181 : + 5 304 € (dans le but de payer la facture à l'entreprise HOLUP de Damprichard (25450) suite aux travaux de démontage des barres à « stop neige » et la mise en place de crochets à neige.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette ouverture de crédits.

5. Validation de devis de travaux dans la salle des marronniers :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la correction de l'acoustique dans la salle des Marronniers. Après analyse, la commission « Bâtiments » propose de retenir l'entreprise CCPA de St MARCEL (71380) pour un montant de travaux de 3 100.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Programme des travaux forestiers proposés par l'ONF

Après l'exposé concernant les travaux forestiers à réaliser et proposés par l'ONF, Monsieur le Maire propose de retenir les opérations suivantes :

En Investissement :

- intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état sur 4.00 HA dans la parcelle 19 pour un montant de 2 032.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide favorablement la proposition de travaux pour un montant total concernant l'année 2017 de 2 032 € HT en Investissement.

La commune se réserve :
- la fourniture et mise en place de 1000 plants dans la parcelle 5 pour un montant de 1 800.00 € HT.
- le dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou adaptée à la taille des plants dans la parcelle 5.

7. Validation du devis de travaux Route de Cuché :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection de la voirie Route de Cuché. Suite aux différents devis, la commission « Urbanisme – Voirie » propose de retenir l'entreprise COLAS de Dannemarie sur Crête (25) pour un montant de travaux de 17 050.60 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide de l'état dans le cadre de la DETR,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de voirie dont le montant des travaux est de 17 050.60 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention sans que cela ne préjuge en rien de la décision qui sera prise quant à l'attribution ou non de l'aide souhaitée,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

  + Fonds libres : 10 230.60 €

  + DETR : 6 820.00 €

8. Délibération concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur informe également le Conseil Municipal que la CCPM a délibéré en date du 14 décembre 2016, s'opposant au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Maîche,

Considérant que la communauté de communes existant à la date de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de

l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Maîche.

9. Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de travail de la secrétaire pour un temps partiel à hauteur de 12.5 heures par semaine. Il propose de renouveler le contrat au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe échelon 2, soit indice brut 343, indice majoré 324 pour la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

10. Nomination de 2 élus à la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) au sein de la CCPM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 28 septembre 2016, le conseil Communautaire a approuvé l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 01 janvier 2017.

Conformément à l'article 1609 du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'EPCI, faisant application du régime de FPU, et les communes membres. Chaque commune doit disposer d'au moins un représentant, il convient ensuite au conseil municipal de procéder parmi ses membres à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT. Les membres peuvent ainsi ne pas être délégués communautaires. La CCPM a délibéré le jeudi 19 janvier 2017 afin que les communes de plus de 800 habitants aient deux représentants. C'est pourquoi, il convient au Conseil Municipal de nommer ses deux représentants.

.

Après délibération à l'unanimité, Franck VILLEMAIN et Jean-Michel TOURNIER sont élus délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

11. Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilités des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le but de réaliser les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux suite au dossier ADAP, la commune peut percevoir une aide de l'état dans le cadre de la DETR.

Les devis correspondant aux travaux s'élèvent à 22 163.15 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retiendra les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses.
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dont le montant des travaux est de 22 163.15 € HT,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

  + Fonds libres : 14 406.15 €

  + Subvention DETR (35 %) : 7 757.00 €

- sollicite en conséquence l'aide financière de l'état

12. Changement des horaires de l'adjointe technique 2ème Classe en charge de l'entretien des locaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de l'adjointe technique de 2ème classe, échelon

7 IB/IM 356/332, en charge de l'entretien des locaux, passant ainsi de 24.5/35 à 28/35 par semaine. Ceci à compter du 1er février 2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

13. Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M TOURNIER Mathieu qui informe de son intention de quitter le logement communal qu'il occupe au 05 Grand Rue, et ce, à la date du 30 avril 2017 après avoir effectué les 3 mois de préavis conformément au bail.

Suite à une étude de la commission « urbanisme-voirie » concernant la signalisation routière dans le village, Monsieur l'adjoint en charge de la commission propose quelques modifications toujours dans le but de garantir la sécurité des usagers.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 30 janvier 2017

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la famille TRIPONNEY suite au décès de Jean-Marie.

Information n°2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation quant à une reprise éventuelle du magasin PROXI. Il informe également de la rencontre avec les adjoints de 2 candidates potentielles pour s'installer dans les mêmes locaux. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour une candidate, et autorise Monsieur le Maire à faire part de cette décision aux deux intéressées, ceci dans le but d'avancer sur le projet avant la signature du bail commercial.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du projet des travaux d'assainissement dans 4 rues du village (Rue Florimond Laubert, Rue des Bouleaux, Rue de la Baume et Rue du Crotôt). Suite à des contacts avec l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental, il s'avère que Frambouhans a été mis dans les communes prioritaires et pourrait se voir attribuer une subvention globale de 60 %. Au vu de la situation, Monsieur le Maire a demandé au cabinet JDBE de poursuivre les travaux d'élaboration du DCE (dossier de consultations des entreprises) dans le but de finaliser les dossiers de subventions et de connaitre avec exactitude la participation des deux collectivités avant quelconques travaux.

Information n°4 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des nouvelles élections de deux vice-présidents au sein de la Communauté de Communes. Madame Magalie LAMBERT-PRETOT, Maire des Plains-et-Grands Essarts et Monsieur Claude SCHNEIDER, Maire d'Indevillers ont été élus respectivement 6ième et 7ième Vice-Présidents.

Information n°5 :

Suite au courrier de l'INSEE, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la population Municipale est de 864 habitants et la population totale est de 883 habitants au premier janvier 2017. Une situation est faite également sur le recensement en cours qui prendra fin au 19 février.

Information n°6 :

Monsieur le Président du SIVU Frambouhans/Les Fontenelles informe le Conseil Municipal sur l'étude en cours concernant la situation de la station d'épuration.

Information n°7 :

Une demande est faite afin de déneiger les trottoirs jusqu'à la rue du Fort Chabrol depuis l'aire de retournement des bus. La commission en charge du déneigement se rendra sur les lieux afin de constater et de remédier au problème.